

Nombre de membres

En exercice : 59

Présent-e-s : 54

Représenté-e-s : 4

Excusé-e-s : 1

Absent-e-s :

L'an deux mille neuf, le lundi vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du mardi vingt janvier, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Sarah OUJAJA OK
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
M. Jacques MEYER
Mme Laurence DELVINCOURT
Mme Virginie COEZ
M. Ali AISSAOUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
M. Jacques COHEN
Mme Mireille WOJNAROWSKI
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
Mme Nadia ABID
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
Mme Jeannine DAVIS
M. Francis HENON
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
Mme Marie-Thérèse MONNOT
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
M. Cédric LATTUADA
Mme Marie-Françoise MILLET
M. Alain BISTEUR
Mme Saïda BERTHELOT
M. Serge ESCOUTE
Mme Sandrine LEBEL
M. Gilbert BARABAN
Mme Catherine VAUTRIN
M. Jean-Marie BEAUPUY
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Benjamin DEVELEY
Mme Elizabeth VASSEUR

Étaient représentés :

Mme Joëlle MACQUART a donné pouvoir à M. Vincent THIERRY
M. Hassan ERRETTAT a donné pouvoir à M. Eric QUENARD
M. Olivier NOSTRY a donné pouvoir à M. Alain BISTEUR
Mme Claude VERDIERE a donné pouvoir à M. Dominique BUNEL

Était excusée :

Mme Johanna TOUZEL

Secrétaire :

Nathalie MALMBERG

Vice Secrétaire :

Elizabeth VASSEUR

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

SEANCE DU 26 JANVIER 2009

RESTAURANT MUNICIPAL - TARIF 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les différentes délibérations fixant en dernier lieu les tarifs, droits et redevances applicables par la Ville,

Vu sa délibération n° CM 08-180 du 31 mars 2008 donnant en son délibérant 1.2 délégation à Madame la Maire pour fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune dans certaines limites,

Vu sa délibération n° CM 08-488 du 24 novembre 2008 fixant les tarifs des services publics municipaux et notamment son annexe relative aux tarifs du Restaurant Municipal,

Considérant, dans un souci de transparence, qu'il y a lieu de saisir le Conseil Municipal des tarifs pratiqués par la Ville à ce jour, indépendamment des limites tarifaires,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 20 janvier 2009 concernant l'évolution de la part prise en charge par l'employeur dans les repas pris au Restaurant Municipal par les employés communaux,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- 1 - de suspendre pour les actualisations de tarifs présentées ci-dessous le délibérant 1.2 de la délibération n° CM 08-180 du 31 mars 2008, la délégation redevenant effective au-delà et pour la durée du mandat,
- 2 - de rapporter l'annexe relative aux tarifs du restaurant municipal intégrée dans la délibération n° CM 08-488 du 24 novembre 2008, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009,
- 3 - de fixer à compter du 1^{er} février 2009 les tarifs et part employeur du Restaurant Municipal tel qu'indiqué dans l'annexe jointe,
- 4 - d'adopter en conséquence le dispositif budgétaire suivant pour cette opération :

Dépense Recette	Budget	Code fonctionnel	Article	Programme	Montant
Dépense	Principal	020.9	6488		74 240,00 €
Recette	Restaurant Municipal	020.9	7474		70 370,00 €

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la
Maire : qui atteste, en outre, que le compte
rendu de la séance dans laquelle a été prise la
présente délibération a été affiché à la porte de
la Mairie le : 27 janvier 2009

RECEVU DE LA MAIRIE DE REIMS

29 JAN. 2009



Adeline Hazan

Adeline HAZAN
Maire de Reims

RESTAURANT MUNICIPAL
TARIF APPLICABLE A COMPTER DU 01/02/2009

Pour mémoire :

Les employés de la Ville et des Collectivités associées bénéficient du taux réduit de TVA.

Le tarif du ticket restaurant vendu aux employés est calculé par différence entre le prix du ticket à taux réduit et la participation employeur de l'usager.

Les usagers extérieurs du restaurant municipal (conjoint, retraités, extérieurs, stagiaires du CNFPT) sont soumis au tarif à taux normal de TVA.

1. TARIFS A APPLIQUER A COMPTER DU 01/02/09

Titre	TARIF ACTUEL			TARIF APPLICABLE AU 01/02/09		
	HT	TTC TVA à 5.5%	TTC TVA à 19.6%	HT	TTC TVA à 5.5%	TTC TVA à 19.6%
Ticket repas	7,95 €	8,39 €	9,51 €	8,19 €	8,64 €	9,80 €
Ticket boisson	0,39 €	0,41 €	0,47 €	0,40 €	0,42 €	0,48 €

2. REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE DES TITRES

TVA à 5.5%	Part employeur		Part employé		Total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Ville de Reims	3,81 €	4,02 €	4,38 €	4,62 €	8,19 €	8,64 €

Sous-Préfecture de Reims

29 JAN. 2009

Courriel : reims@reims.fr